



Vous ou vos administrés souhaitez savoir si un logement peut bénéficier de la fibre optique ?

Le test d'éligibilité est la première étape pour connaître la disponibilité de la fibre dans un quartier.

COMMENT EFFECTUER LE TEST ?

- 1** Se rendre sur le site : mayenne-fibre.fr/eligibilite
- 2** Renseigner l'adresse : Entrer le numéro de rue, le code postal et la ville dans le formulaire prévu à cet effet (sans ponctuation)
- 3** Lancer la vérification : Cliquer sur l'adresse dans la liste déroulante (ou cliquer sur « entrée » sur le clavier)
- 4** Obtenir le résultat : En quelques secondes, savoir si la fibre est disponible à l'adresse ou si des travaux sont en cours

LES COULEURS DE PASTILLES

-  **Verte** : votre logement est éligible à la fibre !
-  **Rouge** : des études sont en cours avant le lancement des travaux.
-  **Bleue** : des travaux sont nécessaire et/ou il manque des autorisations avant d'être éligible à la fibre.
-  **Noire** : votre logement est entré dans la période de gel réglementaire.
-  **Jaune** : votre logement sera éligible après validation de l'ARCEP.

ABSENCE DE PASTILLE

Formuler une demande via la plateforme de contact du site :

mayenne-fibre.fr/aide-et-contact/contactez-nous/

